

Bourse du travail 14 place Imbach 49100 ANGERS Tél: 06 04 05 49 99

Mel: nontitulairesnantes@snuep.fr

## RENOUVELLEMENT- VŒUX D'AFFECTATION M.A./CONTRACTUEL.LE Rentrée 2020 - NANTES

45100711VGENS			
Sexe: 1 ou 2	Date de naissance		NOM (en capitales)
1. Masculin – 2 Fémin			
Prénom		Nom de naissance	
Adresse perso	onnelle		
			E-mail
Code postal	Ville		
Établissement	d'exercice		
		Votre situation en 2	2019-2020
- MA avant o	lroit au réemploi		П
- CONTRACT	•		
- CONTRACT	OEL		
Catégorie			
	Enseignement	Éducation	Orientation
	Diseignement	Datemon	Orientation
Discipline :		Date de recrute	ement
		ffectivement travaillée	s depuis le recrutement et établissements (joindre si
possible un état d	le service récent):		
			en de ma carrière. Je demande au SNUEP de me
			le ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des uns des fichiers et des traitements informatisés dans
les conditions f	fixées par les articles 26 et 27 d	le la loi du 6.01.1978. C	ette autorisation est révocable par moi-même dans les
mêmes condition académique.	ons que le droit d'accès en m'a	dressant au SNUEP, 38	rue Eugène Oudine- 75013 Paris, ou à ma section
Date ·			Signature :

## Barème NON TITULAIRES - Rentrée 2020 (situation 2019-2020)

	Ex-MA et ex-Psy-EN intérimaires (garantis de réemploi)				
	Échelon depuis le				
	36 pts par échelon				
Ancienneté au 31/08/2020	12 pts par année d'ancienneté théorique dans l'échelon (à partir de 6 mois)				
	12 pts par année d'ancienneté (entre 6 mois et 1 an)				
	avant 1990 pour les MA III ayant changé de catégorie à cette date				
	6 points par année d'ancienneté en tant que MI-SE				
	Marié-e, pacsé-e, vie maritale avec enfant-s reconnu-s,				
Situation familiale	autorité parentale unique	<b>20</b> pts			
	Enfant de moins de 20 ans ou à naître	10 pts par enfant			
	- Agent, conjoint, enfant, ascendant handicapé à charge	<b>200</b> pts			
Bonifications	- Collègues affectés à temps complet sur toute l'année 2018-2019 en				
Bonincations	établissements REP-REP+ ou sensible ou ayant assuré a	u moins 8 mois 50 pts			
	de remplacement en ZEP ou zone sensible (pour maintien				

Ancienneté au 31/08/2020	Contractuels en CDD/CDI					
Fournissez-nous les indications nécessaires sur vos services antérieurs de vacataire, l'administration a						
supprimé ces mentions.						
Les deux statuts de contractuel et de vacataire étaient, avant la suppression des seconds, cumulables dans la limite de 30 pts par an. Nous contrôlerons que l'assimilation reste bien faite rétroactivement pour le décompte des années précédentes.	5 pts par année de MI-SE ou AED Contractuels (toute période commencée est comptée) 30 pts par année décomposée en fonction des congés : de la rentrée à Noël de Noël au Printemps de Printemps à la sortie  PRIORITE CDI Ceux qui sont déjà en CDI : 500pts □ Ceux qui remplissent les conditions d'obtention du C	10 pts 10 pts 10 pts 2DI en 2020-2021 : 30	   0 pts □			
Situation familiale	Marié(e), pacsé(e), vie maritale avec enfants(s) reconnu( autorité parentale unique Enfant de moins de 20 ans ou à naître Agent, conjoint, enfant ou ascendant handicapé à charge	2 pts 1 pt par enfant 5 pts				
Bonifications	Demande de maintien dans un établissement REP-REP+ ou	u sensible 5pts				
	Éléments communs à tous les Non-Titulaires					
Titres et admissibilités Une seule admissibilité retenue par année	Maîtrise ou équivalent Licence ou équivalent DEUG – DUT –BTS ou équivalent Baccalauréat ou équivalent Admissibilité Agrégation Admissibilité CAPES, CAPET, CAPEPS, CPE, CAP PLP2 Admissibilité au concours de recrutement 2018	non cumulables 10 pts (limité à 8 pts (limité à 2	,			
Total des points :						

A barème égal, si vacance du poste et accord du chef d'établissement, priorité accordée aux personnels sollicitant leur établissement

ATTENTION : Le barème est calculé par les gestionnaires de la DIPE 5 après le retour des accusés de réception et au vu des pièces justificatives à joindre impérativement. N'oubliez pas de nous transmettre double de tout !!

Vœux dans l'ordre de la demande officielle en clair (pas de code)						
Établissement et/ou commune	Département	Académie	(*)			
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7(*) Type d'établissements demandés (lycées, collèges)						